

A.S.A. DES PRAIRIES DE POURU ST REMY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DELIBERATION N° 2-2019

Date de convocation : 19 septembre

Date de réunion : 04 octobre 2019

Nombre de voix en exercice : 248

Nombre de voix présentes et représentées : 82

L'an deux mille dix-neuf, vendredi 04 octobre à 11h15, se sont réunis les Membres de l'Association Syndicale Autorisée des Prairies de Pouru-St-Rémy en assemblée générale légalement convoqués à la mairie de Pouru Saint Remy.

Sous la présidence de Monsieur Luc DION

Etaient présents :

Monsieur Claude BOURGERY
Monsieur Luc BRAIBANT
Monsieur Luc DION
Monsieur Francis GRAFTIEAUX
Monsieur Philippe LECLERC

Mr HARBOUX benoit, Conseiller UDASA

ORDRE DU JOUR :

- Rapport d'activité
- Renouvellement des syndics (groupe 2)
- Questions diverses

Le Président ouvre la séance et informe l'assemblée qu'il s'agit d'une seconde réunion sur le même ordre du jour, et que les délibérations seront prises à la majorité des présents et représentés.

Rapport d'activité :

Travaux :

Le Président informe l'Assemblée du projet de remplacement du pont de la prairie, qui d'une part se dégrade et d'autre part est un important obstacle aux écoulements des eaux qui viennent de Sachy, Osnes et Messincourt.

L'objectif est multiple, permettre un abaissement du pont et augmenter les capacités hydrauliques notamment lors du débordement de la Chiers, sachant que 800 m en amont est implanté sur le grand canal un ouvrage de 170 cm de hauteur et 250 de largeur.

Le pont actuel est composé de 2 buses ovales de diam 500/600, en partie décalées et d'un remblai terreux de 80 cm par-dessus, côté Chiers présence d'une chute en aval des buses de 80 cm.

L'installation d'un nouvel ouvrage permettra d'abaisser le radier du pont de 70 cm, d'augmenter la section d'écoulement et sera conforme au objectif de franchissabilité piscicole. Le nouveau pont projeté aura une emprise de 10 m, 9 actuellement et d'une section de 250 de largeur sur 2 m de hauteur.

Mr BOURGERY et GOFFART indiquent que les dimensions proposées sont trop importantes à la fois en section et en emprise un passage de 6 m est suffisant et de dimension plus petite.

Il est rappelé que l'ouvrage est de biais par rapport au chemin, et qu'une emprise de 6m nécessitera la mise en place de 2 têtes de Pont qui coutent plus cher que deux sections de 2m de pont cadre.

Le coût des travaux envisagé, en tenant compte du moins disant s'élève à 29140 € HT, ce qui nécessitera de contracter un emprunt de 25 000 € minimum si l'ASA supporte à elle seule la charge, occasionnant une augmentation importante des cotisations pendant une durée de 15 ans.

Il est demandé à Mme Le Maire de Pouru St Rémy si une aide de la commune peut être envisagée, sachant que ce pont appartient à la commune et que son état actuel présente un risque pour ceux qui circulent sur le chemin. La responsabilité de la commune sera engagée en cas de problème, rappelant que l'ASA n'a d'autre mission que de s'occuper de la partie hydraulique.

Il est décidé d'attendre le positionnement de la DREAL vis-à-vis du projet, puis se diriger vers d'autres financements (agence de l'eau, EPCI, Fédération des Pêcheurs).

Il est demandé au président de faire ces sollicitations auprès des différents organismes.

Bilan financier :

Pour 2019, les cotisations resteront au niveau de 2018 soit 4 € / ha.

Renouvellement des syndics :

Le Président propose le renouvellement du groupe 2 à savoir :

Luc BRAIBANT
Claude BOURGERY
Sylvie GONIDEC CAUTY

Mr BOURGERY fait part de son souhait de se retirer du comité syndical

Un appel à candidature est lancé afin de connaître si une personne de l'assemblée souhaite se présenter au poste de syndic et intégrer ce groupe.

Mr Cédric GONIDEC fait part de sa candidature.

Le groupe est soumis au vote :

Pour : Unanimité

Groupe 2 élu pour 4 ans :

Luc BRAIBANT
Sylvie GONIDEC
Cédric GONIDEC

Questions Diverses :

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus de questions, Monsieur DION lève la séance à 12h00.

Le Président,

Luc DION